Flers Agglo
Service de la Commande Publique

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

Travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Banvou

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026-FA-094
Date limite de remise des plis	15 /12 /2026 à 12 heures 00 min et 00 sec
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT 2
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE 3
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS 3
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION 7
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 8

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Flers Agglo
Service de la Commande Publique
Représentant : Flers Agglo
Adresse : Flers Agglo
CS 149
41 rue de la Boule
Flers
61103 Flers Cedex
Téléphone : 02 33 64 66 00
Courriel : accueil@flers-agglo.fr
SIRET : 20003581400017
Site internet : www.flers-agglo.fr

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Banvou**

Code CPV	Libellé CPV
45232420-2	Travaux de construction de stations d'épuration des eaux usées

- **Eléments clé du contrat :**

Objet du contrat	Travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Banvou
Acheteur	Flers Agglo
Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	Station d'épuration de Banvou Sud du bourg – accès depuis la RD 264 61024 BANVOU
Délai	10 mois - Marché sans mise en concurrence ultérieure avec le même titulaire possible
Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental
Pénalités de retard	Pénalité journalières (voir CCAP)
Forme des prix	Prix révisables (formule). Prix forfaitaires
Avance	Prévue
Délai de paiement	30 jours

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : exécution des prestations financièrement plus coûteuse et techniquement plus difficile.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Acte d'engagement
- Annexe financière : DPGF et Bordereau des Prix Unitaires
- CCTP : *et ses annexes :*
Annexe 1 : Plans Topo (3 fichiers)
Annexe 2 : STEP Existante - (12 fichiers)
Annexe 3 - LET Projet Station épuration Banvou (1 fichier)
Annexe 4 Plan Épandage des boues (1 fichier)
Annexe 5 Plan Projet SA2E (1 fichier)
- CCAP
- Cadre de réponse
- formulaires DC1 DC2 DC4

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **4 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info.

- **Sans suite :**

A tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Variantes et prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

Des **prestations supplémentaires éventuelles** (PSE) sont prévues par l'acheteur dans les conditions suivantes :

PSE	Objet de la PSE (Ces PSE doivent être obligatoirement chiffrée sous peine d'irrégularité de l'offre)	Descriptif
1	Fourniture d'un dégrilleur vertical automatique (exigée)	Fourniture et pose d'un dégrilleur vertical automatique incorporé au PR1 avec grille, bac de récupération, compactage, ensachage, outil et conteneur 120 l, by-pass, plateforme béton, grille de collecte et conduite toutes sujétions comprises
2	Fourniture et pose sur dalle béton (exigée)	Fourniture et pose sur dalle béton d'un local d'exploitation de 5 m² y compris les équipements et les modifications et divers raccordements conforme au CCTP
3	Terrassement, fourniture et pose de canalisation et d'une tête de buse (exigée)	Terrassement, fourniture et pose de canalisation de liaison entre fossé en PP SN16 DN 200 mm y compris lit de pose, remblaiement et toutes sujétions comprises. Fourniture et pose d'une tête de buse de sécurité DN 200 avec grille anti rongeurs avec coude pour recevoir les conduites de liaison à chaque extrémité du fossé entrée et sortie

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Attestation que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner	*Possibilité d'utiliser le formulaire DC1*
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	*Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (ou DC2)*
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Références travaux	*Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précisions s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin*
Moyens humains	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L’offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	*Acte d'engagement*
Décomposition du Prix Global et Forfaitaire du lot candidaté	
Mémoire technique selon cadre de réponse	*Mémoire technique détaillant tous les éléments nécessaires à l'analyse des sous-critères de la valeur technique selon cadre de réponse* *Le candidat doit, pour chaque critère, fournir toutes les informations nécessaires permettant à l’acheteur d’évaluer la qualité de l’offre conformément aux critères d’attribution et au cahier des charges. Il peut renvoyer à d’autres documents, à condition que ces renvois soient précis, en indiquant notamment le ou les fichiers concernés ainsi que les pages où figurent les informations demandées.* *L’acheteur n’est pas tenu de rechercher dans l’offre du candidat des informations qui ne seraient pas explicitement mentionnées ou référencées dans le présent document.*

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d’acheteur : https://www.marches-publics.info.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : A.W.S

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant la date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas

traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

- **Attribution du marché :**

Il sera demandé au soumissionnaire dont l'offre est classée en première position à l'issue de l'analyse des offres de fournir les documents suivants :
- le(s) acte(s) d'engagement, dûment signé(s) de façon électronique ou manuelle par la personne habilitée à engager la société, (le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'imposer la signature électronique)
- les certificats et attestations prévus aux articles R2143-7 à 10 du Code de la Commande Publique,
- les pouvoirs de la personne signataire de l'acte d'engagement,
- les attestations d'assurance en cours de validité.

Les diverses attestations seront mises en ligne par l'attributaire sur la plateforme de dématérialisation au moment de l'attribution et durant toute la durée d'exécution du contrat.
A défaut de remise de ces documents dans le délai imparti par le pouvoir adjudicateur, son offre sera rejetée et la même demande sera faite au soumissionnaire classé en 2ème position. Si ce soumissionnaire ne produit pas les documents demandés, il sera fait de même jusqu'à ce qu'un soumissionnaire remplisse ces obligations.

- **Discordance dans les offres :**

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition (DPGF) qui en indique les éléments constitutifs.
En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté sur la DPGF prévaudra et fera foi. Si le soumissionnaire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier l'acte d'engagement pour le mettre en cohérence avec la DPGF. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.
Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, elles seront corrigées pour l'analyse des offres.
Toutefois, si le soumissionnaire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier la DPGF et l'acte d'engagement. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

- **Document sous-traitant :**

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

- **Durée du contrat :**

Le contrat prend effet à sa date de notification au titulaire. Il est conclu pour une durée de 10 mois selon modalités de l’article 04 du CCAP

- **Variantes exigées :**

Les soumissionnaires doivent remettre une offre pour la solution de base et pour toutes les variantes exigées, à défaut leur offre sera rejetée comme incomplète.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de sélection des candidats :**

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Capacités juridiques, économiques et financières, techniques et professionnelles pour exécuter le marché	Seront éliminés les candidats dont la candidature est irrecevable au regard des dispositions légales et règlementaires. Conformément aux articles R2144-3, 4 et 7 du Code de la Commande Publique, l'acheteur se réserve la possibilité de procéder à l'analyse des candidatures après avoir procédé à l'analyse des offres. Dans ce cas, l'acheteur pourra n'analyser que la candidature des candidats à qui il est envisagé d'attribuer le marché et des candidats dont l'élimination est susceptible de modifier l'attributaire.

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (45 %)	Pour le critère du prix, le soumissionnaire ayant proposé l'offre la moins disante obtiendra la note maximale et la note des autres soumissionnaires sera calculée de la façon suivante : note = note maximale x (valeur de la meilleure offre / valeur de l'offre)
2. Valeur technique (45 %)	Pour le critère de la valeur technique, les notes obtenues pour chaque sous-critère sont additionnées.
- 1.Moyens humains et qualifications / matériels spécifiques aux travaux proposés (5 pts)	
- 2. Provenance des fournitures (roseaux) et matériaux avec les références exactes des fournisseurs et les certificats correspondants (10 pts)	
- 3. Qualité et technicité des solutions proposées (génie civil et équipements), appréhension des contraintes du site et gestion des matériaux (20 pts)	Le descriptif et la technicité proposés (génie civil et équipements), en préparation et exécution explicitant les choix techniques accompagnés des calculs, des dimensionnements, schémas, plans et tableaux nécessaires pour apprécier la qualité des prestations proposées avec la gestion des déblais remblais qui sera noté Appréhension des contraintes propre au chantier et valorisation technique du chantier (implantation des nouveaux filtres, réutilisation, phase)
- 4. Délais d'exécution - planning – phasage (3 pts)	
- 5. Démarche Hygiène et sécurité (2 pts)	
- 6. Performances et garanties proposés, bilan d'exploitation des ouvrages, mise en service (5 pts)	
3. Pertinence des mesures	

Critère et pondération	Descriptif
environnementales (10 %)	
- Pertinence du la démarche environnementale (10 pts)	Démarche spécifique que propose l'entreprise sur ce chantier montrant la prise en compte de l'environnement et du développement durable. Il est attendu en autre des explications sur le choix des matériaux (matériaux des filtres et des différents ouvrages conduites, vannes, postes…) et de leurs fournisseurs, sur les moyens matériels prévus, sur les mesures prises pour la protection de l'eau et des milieux pendant les travaux, sur le choix des sous-traitants, sur la gestion des déplacements…

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

- **Négociations :**

L'acheteur pourra négocier avec les candidats qui auront déposé une candidature et une offre. La négociation n'aura pas lieu avec les offres inappropriées. La négociation pourra prendre la forme de réunions sur site ou téléphoniques ou d'échanges électroniques sur la plateforme de dématérialisation. L'acheteur se réserve la possibilité de ne pas négocier et d'attribuer le marché sur la base de l'offre initiale.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestation d'assurances	
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, extrait KBIS, extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
RIB	

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des

offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur https://www.marches-publics.info. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Caen
3 rue Arthur Leduc
BP 25086
Caen
14050 Caen Cedex 4
Téléphone : 02 31 70 72 72
Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr
Télécopie : 02 31 52 42 17
Site internet : caen.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur (rgpd@cdg61.fr) ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021